

15 décembre 2017

VOSGES ACCUEIL SERVICES

**SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE
DES SERVICES AU PUBLIC DES VOSGES**

CAHIER N° 7

**«LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET LES
ACTIONS»**

SOMMAIRE

EDITO	PAGE 3
DES ENJEUX AUX ORIENTATIONS STRATEGIQUES	PAGE 4
LES CINQ ORIENTATIONS STRATEGIQUES	PAGE 5
ORIENTATION STRATEGIQUE N°1 : ORGANISER UNE GOUVERNANCE OPERATIONNELLE ET PERENNE POUR ASSURER UNE OFFRE DE SERVICES ADAPTEE ET COORDONNEE.	PAGE 7
ORIENTATION STRATEGIQUE N°2 : GARANTIR ET MUTUALISER LES RESSOURCES NECESSAIRES A UN BON NIVEAU DE SERVICES A LA POPULATION VOSGIENNE.	PAGE 8
ORIENTATION STRATEGIQUE N°3 : GARANTIR EN TOUS POINTS DU DEPARTEMENT UN ACCUEIL PHYSIQUE POUR INFORMER ET ORIENTER VERS LES SERVICES ET POUR ACCOMPAGNER LES DEMARCHES DEMATERIALISEES.	PAGE 9
ORIENTATION STRATEGIQUE N°4 : PORTER UNE ATTENTION SPECIFIQUE SUR LES ENJEUX :	PAGE 10
N°4-1 : D'ACCES AUX SOINS POUR TOUS.	PAGE 10
N°4-2 : DE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION.	PAGE 11
ORIENTATION STRATEGIQUE N°5 : ARTICULER LES ORIENTATIONS DU SDAASP AVEC LA STRATEGIE DEPARTEMENTALE DE DEVELOPPEMENT ET LES PROJETS PORTES PAR LES TERRITOIRES.	PAGE 12

Réalisé au cours de l'année 2017, le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public « **Vosges Accueil Services** » est composé de **7 cahiers** :

N°1 – « Les services dans les Vosges » - Etat des lieux et atlas des services

N°2 – « La parole des Vosgiens » - Synthèse du panel et analyse des deux enquêtes

N°3 – « Les projets des opérateurs et des associations » - Synthèse des entretiens

N°4 – « Les acteurs Vosgiens s'expriment » - Synthèse des ateliers participatifs

N°5 – « Les services dans les territoires » - Diagnostic des 11 EPCI Vosgiens

N°6 – « Les enjeux et les orientations proposées »

N°7 - « Les orientations stratégiques et les actions »

Ces cahiers sont disponibles en téléchargement sur le site www.vosges.fr » ou sur demande auprès du Conseil départemental des Vosges – DPCDD – 8 rue de la Préfecture – 88000 EPINAL.

Le Département et la Préfecture des Vosges ont animé, conformément à la loi NOTRe, l'élaboration du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Au-delà de l'obligation légale, ils ont décidé d'en faire tout à la fois :

- Un sujet d'échange et de réflexion avec les multiples acteurs concernés dans une approche participative donnant la parole à tous : collectivités, opérateurs, associations, usagers.
- Une ambition pour le développement et l'attractivité des Vosges en articulant les projets de l'Etat, du Département, des Intercommunalités et des opérateurs de services.
- Un document stratégique en priorisant des actions communes menées par les acteurs des services dans les Vosges.

Il ne s'agit pas ici d'établir une sorte de catalogue exhaustif de « *tout ce qu'il serait idéal de faire pour les services dans les Vosges* », mais plutôt **d'énoncer un nombre de priorités réalistes, réalisables, aptes à induire le changement**, d'inviter et organiser la collaboration active de tous les partenaires. Et ainsi démontrer la possible inversion des tendances lourdes d'évolution, trop souvent exprimées comme inéluctables.

Il s'agit donc d'assumer avec conviction et détermination la priorisation d'un premier ensemble de mesures à mettre en œuvre dans les années à venir pour enclencher efficacement un processus de renforcement des services pour les Vosgiens.

Certes, au cours de ce schéma d'autres besoins ont été identifiés et seront encore à traiter. Mais il faut savoir faire des priorités pour avancer par étapes.

Nous faisons ainsi le choix de :

- cibler un nombre raisonnable d'objectifs et de priorités,
- mettre en œuvre tous les moyens d'animation, d'appui méthodologique et/ou financier autour d'une gouvernance commune pour y aboutir,
- d'enclencher une dynamique apte à provoquer d'autres résultats au cours de la durée des 6 ans du schéma, et ainsi d'ouvrir d'autres perspectives de résolution parce que l'on aura montré que les résultats sont possibles.

La très large démarche participative mise en œuvre pour préparer et réaliser ce schéma est un gage de réussite pour aller de l'avant, sans verser dans l'utopie, mais en permettant de construire de vrais évolutions dans le domaine des services au sens large du terme.

François VANNSON
Président du Conseil Départemental des Vosges

Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS,
Préfet des Vosges

La méthode participative

A l'issue d'une réflexion associant largement les acteurs vosgiens, un **diagnostic partagé** a été établi au niveau du département et de chaque intercommunalité. Ce diagnostic a permis de dégager **15 enjeux** qui ont été validés par le Comité de Pilotage le 30 juin 2017.

Un **séminaire de travail** avec les directeurs du département, de l'Etat et des EPCI s'est tenu le 29 septembre 2017 pour élaborer collectivement des propositions d'orientations stratégiques. De ce travail **5 orientations stratégiques** ont été validées le 10 novembre par le Comité de Pilotage Etat-Département et EPCI.

Parallèlement, un certain nombre d'actions, issues des propositions formulées lors des Ateliers participatifs des 13 et 14 mars 2017, ont fait l'objet d'un **travail d'approfondissement lors des Fabriques** qui se sont tenues les 18 et 19 octobre 2017. Elles constitueront en grande partie le plan d'actions qui pourra évoluer au cours des 6 années de vie du SDAASP.

Les 15 enjeux pour l'amélioration de l'accessibilité des services à la population dans les Vosges sont classés en trois catégories.

1/ ENJEUX GENERAUX

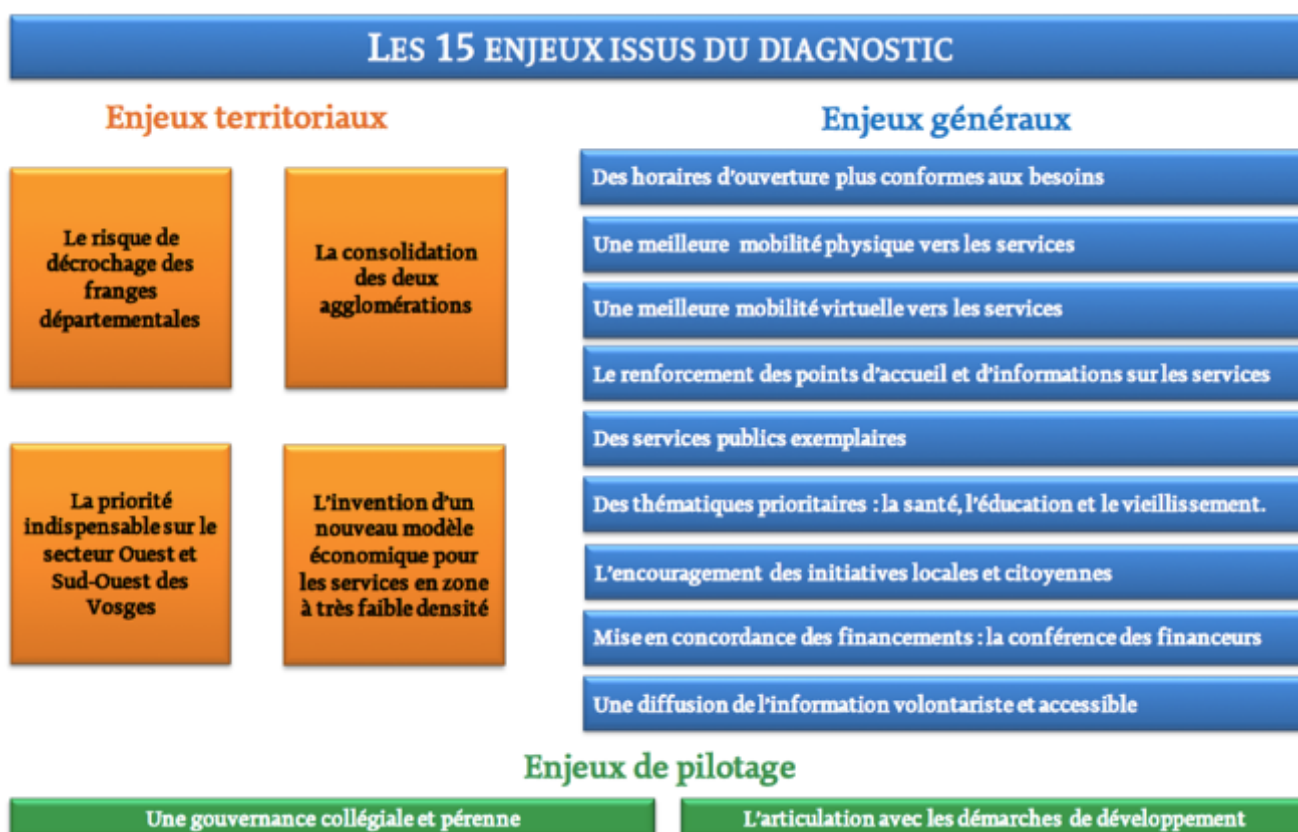
Il s'agit des enjeux communs pour tout le département, plus ou moins forts selon les thématiques ou selon les territoires, mais qu'il sera nécessaire de traiter à l'échelle départementale.

2/ ENJEUX TERRITORIAUX

Il s'agit d'enjeux spécifiques à certains des territoires. Ils nécessiteront une approche particulière en lien avec les acteurs de ces territoires pour contribuer à résorber les inégalités territoriales vécues par certains habitants.

3/ ENJEUX DE PILOTAGE

Il s'agit d'enjeux spécifiques pour assurer pour la mise en œuvre et la coordination des actions qui seront inscrites dans le SDAASP.



A partir des 15 enjeux identifiés, **5 orientations stratégiques** ont été définies pour mettre en œuvre de manière opérationnelle le SDAASP.

Elles n'ont pas vocation à recouvrir tous les champs des services et de répondre à tous les enjeux.

Elles ont été choisies sur la base de priorités partagées avec les acteurs concernés et pour s'assurer que le Schéma pourra être mis en œuvre de manière opérationnelle et réaliste.

Les deux premières orientations (n°1 et n°2) concernent la gouvernance et le pilotage du Schéma afin d'assurer la pérennité des objectifs et la mise en œuvre des actions identifiées et de celles à venir durant les 6 prochaines années.

La gouvernance et les modalités d'organisation qui lui seront associées sont indispensables pour que ce Schéma ne reste pas un document sans lendemain mais soit bien un outil de l'ensemble des partenaires pour faire des Vosges un territoire attractif.

Les deux orientations suivantes (n°3 et n°4) constituent les priorités thématiques reconnues comme indispensables à la dynamique des services et répondant aux besoins les plus cruciaux pour les vosgiens : **l'accueil physique de proximité, la santé et le vieillissement.**

La dernière orientation (n°5) marque la volonté forte du Département et de l'Etat de créer des partenariats avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et de s'appuyer sur les projets portés par les territoires. Il s'agit de décliner les priorités du SDAASP dans chaque territoire en fonction de ses spécificités et de prendre en compte les projets d'amélioration de services que les EPCI inscrivent dans leur projet de territoire.

Des orientations cohérentes avec les priorités de cohésion sociale et d'aménagement durable des territoires.

En définissant ces cinq orientations stratégiques, le Département et l'Etat ont veillé, conformément aux objectifs du plan « Ambition Vosges 2021 » et à celles inscrites dans la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), à ce qu'elles prennent bien en compte :

- **L'attention particulière pour les publics fragiles**, en leur permettant d'accéder facilement aux services dont ils ont besoin, notamment l'accès aux droits légaux et les services de soins.
- **La nécessaire mutualisation des moyens et services** en proposant d'organiser les services à la population sur la base de l'existant mais en faisant en sorte de permettre une meilleure transversalité et en coordonnant plus fortement les offres.
- **La déclinaison du SDAASP sur l'ensemble des territoires**, notamment les plus en « difficulté », en proposant de contractualiser avec les 11 EPCI pour renforcer ou/et accompagner l'offre de services qu'ils sont en mesure de développer et diffuser pour leurs habitants.

LES 5 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Décider ensemble

Mieux répondre aux besoins

1 / ORGANISER UNE GOUVERNANCE OPÉRATIONNELLE ET PÉRENNE

2 / MUTUALISER DES RESSOURCES AU PROFIT D'UN BON NIVEAU DE SERVICE À LA POPULATION

3 / DÉVELOPPER EN TOUS POINTS DU DÉPARTEMENT UN ACCUEIL PHYSIQUE DOTÉ D'UNE INTERFACE NUMÉRIQUE

4-1 / PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À LA SANTÉ

4-2 / PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AU VIEILLISSEMENT

5 / INTÉGRER LES ACTIONS PORTÉES PAR LES ACTEURS DES TERRITOIRES QUI CORRESPONDENT AUX ENJEUX SDAASP

Ambition

Construire le maillage de demain

Penser les réponses aux problèmes de demain

Accompagner les projets de services qui contribuent à l'attractivité

ORGANISER UNE GOUVERNANCE OPERATIONNELLE ET PERENNE POUR ASSURER UNE OFFRE DE SERVICES ADAPTEE ET COORDONNEE

Il s'agit de mobiliser tous les opérateurs de services publics et privés à l'échelle départementale et au niveau intercommunal pour contribuer de manière collaborative à la mise en œuvre du plan d'actions, à son suivi et à son évaluation.

La réussite de la mise en œuvre du SDAASP reposera sur le travail coopératif avec tous les opérateurs de services publics et privés et la capacité à animer un dispositif coordonné pour assurer une qualité de services répondant aux attentes de la population.

Cette orientation va au delà du seul plan d'actions du SDAASP, il s'agit bien de disposer d'une instance d'examen et de décision sur l'ensemble des projets concernant les services publics et privés à la population. Elle aura donc une capacité à analyser et éventuellement soutenir les initiatives locales issues des territoires.

Cette gouvernance doit être accompagnée d'une structure technique opérationnelle garantissant la mise en œuvre des décisions et du soutien aux capacités d'ingénierie à déployer dans les territoires.

Il convient aussi de rendre plus visible et lisible l'offre de services dans les territoires avec des outils adaptés et des dispositifs impliquant les citoyens dans la définition des besoins et attentes par rapport aux services.

C'est pourquoi 3 actions ont été définies pour parvenir à concrétiser cette orientation.

Action 1 : Organiser une gouvernance pérenne avec un Comité de Pilotage départemental.

Objectif: décider, faciliter et contrôler les projets répondant aux objectifs du SDAASP. Décloisonner les différentes initiatives des opérateurs de services et veiller à la cohérence de leur évolution.

Action 2 : Mettre en œuvre une structure technique opérationnelle d'animation et de développement.

Objectif: organiser les décisions du Comité de Pilotage, accompagner les porteurs de projets et faciliter la communication et la diffusion de l'information.

Action 3 : Mettre en place une participation citoyenne de réflexion pour l'amélioration de l'accès aux services.

Objectif: favoriser la participation des citoyens et contribuer à la communication de proximité sur les services.

GARANTIR ET MUTUALISER LES RESSOURCES NECESSAIRES A UN BON NIVEAU DE SERVICES A LA POPULATION VOSGIENNE

Il s'agit de s'assurer collectivement que les moyens humains, financiers et organisationnels puissent être garantis dans la durée pour pouvoir mettre en œuvre les orientations et le plan d'actions du SDAASP.

La coordination entre les différents financements des actions est donc indispensable et nécessite que les partenaires puissent faire le point régulièrement sur les projets et actions finançables et financés.

Mais il convient aussi de diversifier les ressources en recherchant de nouveaux partenariats notamment privés et en faisant preuve d'innovation pour mobiliser d'autres types de ressources comme par exemple le bénévolat associatif.

Le SDAASP doit aussi être l'occasion de réfléchir sur de nouveaux modèles économiques pour les services à la population et imaginer des idées originales pour adapter l'offre de services dans les territoires à faible densité.

C'est pourquoi 4 actions ont été définies pour parvenir à concrétiser cette orientation.

Action 4 : Assurer la priorisation, la coordination et la complémentarité du financement des actions et projets validés par la gouvernance du SDAASP.

Objectif: faciliter la mise en œuvre des actions du SDAASP, disposer d'un lieu où chaque co-financier des projets de services rende compte de ses orientations.

Action 5 : Inventer de nouveaux modèles économiques dans les zones à faible densité.

Objectif: développer les services à partir d'un nouveau modèle économique

Action 6 : Créer un fonds de soutien aux initiatives locales pour la création de services innovants en milieu rural.

Objectif: encourager les initiatives réalisées par des collectifs ou associations visant à proposer de nouvelles formes de services et pouvant être dupliquées dans d'autres territoires.

Action 7 : Diffuser les bonnes pratiques repérées dans d'autres territoires.

Objectif: faciliter la mise en œuvre de pratiques performantes dans les Vosges.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°3

DEVELOPPER UN ACCUEIL PHYSIQUE AU PLUS PRES POUR INFORMER ET ORIENTER VERS LES SERVICES ET POUR ACCOMPAGNER LES PERSONNES NOTAMMENT POUR LES DEMARCHES DEMATERIALISEES

Les lieux d'accueil de proximité et d'accompagnement des publics pour faire valoir leur accès aux droits et à l'information constitue une priorité de ce schéma. Il s'agit en effet de faciliter l'accès à l'utilisation des services digitalisés, numériques, aujourd'hui nécessaire à l'autonomie.

Le département des Vosges dispose d'un bon réseau de Maisons de Services Au Public (MSAP). Il convient donc de conforter ce réseau existant, de poursuivre le développement de ce maillage territorial et de l'articuler avec les autres lieux existants (Maisons de la Solidarité et de la Vie Sociale (MSVS), Mairies, associations...) et les acteurs impliqués dans cet accueil (professionnels en front office, bénévoles associatif, élus locaux, ...)

C'est pourquoi 8 actions ont été définies pour parvenir à concrétiser cette orientation :

- Action 8 : Pérenniser et développer les MSAP, et, assurer la coordination et le pilotage stratégique.**
Objectif : optimiser, conforter les MSAP et professionnaliser l'accueil, l'orientation et l'accompagnement au sein des MSAP.
- Action 9 : Initier et soutenir de nouveaux projets de MSAP (ou de nouveaux lieux d'accueil adaptés) dans les territoires dépourvus sur la base d'un cahier des charges « Vosges ».**
Objectif : renforcer le maillage de cette offre de services pour un accueil de proximité de qualité.
- Action 10 : Développer la mobilité physique et psychologique vers les MSAP et expérimenter une MSAP mobile**
Objectif : encourager au sein de chaque MSAP les initiatives visant à se rapprocher des usagers potentiels en développant des partenariats locaux pour mieux faire connaître leur offre de services et développer un accueil numérique itinérant pour accompagner les personnes les plus fragiles ou éloignées des procédures digitalisées.
- Action 11 : Améliorer l'accueil et l'orientation des usagers par la formation des professionnels, des bénévoles et des élus de proximité.**
Objectif : mieux accueillir dans les lieux de proximité que sont les mairies, les EPCI et les associations et mieux orienter les usagers.
- Action 12 : Proposer une expérimentation pour adapter collectivement (administrations, opérateurs, associations) les horaires d'ouverture.**
Objectif : expérimenter une nouvelle offre d'ouverture commune à plusieurs opérateurs et facilement lisible (par exemple un soir par semaine pour tous les services).
- Action 13 : Communiquer sur les lieux d'accueil**
Objectif : mieux faire connaître les lieux et les outils qui informent et orientent sur les services.

Action 14 : Développer un outil interactif des services dans le département et les intercommunalités (notamment avec une action sur le référencement).

Objectif : disposer d'une information complète et actualisée sur l'offre des services à la population dans les Vosges.

Action 15 : Développer une application pour les professionnels de l'accueil.

Objectif : élaborer un outil numérique à destination des bénévoles, élus locaux, associatifs et des professionnels (agents territoriaux, agents associatifs) leur permettant de connaître, identifier et communiquer les informations autour des services offerts au niveau local et départemental.

Le diagnostic partagé met en évidence l'enjeu majeur de l'accès aux soins dans les Vosges. Il montre un manque de professions médicales qui va s'accroître pour trois raisons essentielles : le vieillissement du corps médical, la perte d'attractivité pour le secteur libéral et l'évolution sociologique des professionnels de santé (pratique différente des métiers et temps de travail moindre).

De plus, il existe de réelles disparités territoriales pour l'accès aux services médicaux hospitaliers ou libéraux, notamment de spécialités.

La baisse démographique, le vieillissement de la population et la paupérisation d'une partie de la population nécessitent de prendre en compte de manière spécifique la question de la santé et de tous les services qui s'y rattachent.

Il est donc **indispensable de proposer une organisation coordonnée et spécifique pour les services liés à la santé.**

C'est pourquoi le Département a engagé, parallèlement à l'élaboration du SDAASP, la réalisation d'un Schéma Départemental de Santé.

La gouvernance du SDAASP devra porter une attention toute particulière sur la mise en œuvre du futur Schéma de Santé.

Actions 16 : Les actions concernant l'orientation de la santé seront celles retenues dans le cadre du Schéma de Santé en cours d'élaboration. Elles seront validées par le comité de pilotage SDAASP.

Objectif : permettre un accès aux soins de santé pour tous, particulièrement dans les territoires en risque de désertification médicale.

Le Schéma de Santé en cours de préparation s'articulera autour de trois volets :

1. Un volet départemental pour :
 - **renforcer l'attractivité des professionnels de santé**
 - **mieux agir en prévention sur certains risques sanitaires**
2. Un volet territorial pour :
 - **permettre sur chaque territoire de faire émerger et mettre en œuvre des solutions adaptées.** (Contrat local de santé, chargé de mission santé...)
3. Un volet boîte à outils pour :
 - **disposer, à tous moments, des outils nécessaires à mettre en œuvre : Maison de Santé ; aide au montage des « équipes de soins primaires » ; télémédecine.**

Le vieillissement de la population vosgienne est une caractéristique forte à prendre en compte. L'accès aux services spécifiques dont les populations âgées ont besoin nécessite souvent une capacité de mobilité ou un accompagnement particulier. De plus, le maintien à domicile est une priorité afin de permettre aux personnes âgées de rester dans un cadre de vie qui leur est familier.

Conscient de cette situation et souhaitant s'engager dans une politique ambitieuse pour les seniors, le Département dans son Schéma Handicap et Autonomie (SHA) 2016-2021 « Bien vivre ensemble » propose plusieurs projets ou actions répondant aux enjeux du SDAASP, notamment la création de la Maison de l'Autonomie (MDA) qui se traduira par :

- le regroupement des directions Autonomie et Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) au sein d'une même direction et d'un même bâtiment.
- un maillage départemental d'un réseau d'accueil de proximité pour accueillir, informer, conseiller, orienter, accompagner les personnes âgées, handicapées et leur aidant afin de les aider à constituer leur dossier de prise en charge de l'autonomie.

Cette démarche s'inscrit dans les objectifs du SDAASP en permettant un accueil de premier niveau qui donnera une information généraliste et aidera à la constitution des dossiers relevant des compétences de la MDA. Pour un premier niveau d'informations généralistes et d'accès aux droits, ce maillage pourrait s'appuyer sur le réseau des MSAP. Pour un niveau d'expertise, les services spécialisés du département assureront cette prestation. Et à moyen terme ce réseau pourra s'appuyer sur d'autres organisations (associations spécialisées Personnes Agées ou Personnes Handicapées (PA/PH), associations caritatives, mairies...).

La gouvernance du SDAASP devra porter une attention toute particulière sur la mise en œuvre du Schéma Handicap et Autonomie, notamment sur deux actions de son plan d'actions.

Action 17 : Améliorer l'information des personnes âgées et des personnes en situation de handicap en développant le recours aux technologies de l'information et de la communication.

Objectif : disposer d'informations actualisées sur les services, les aides, les prestations en faveur des personnes âgées vivant à domicile et/ou en établissement, assurer la promotion du site « Bien vieillir dans les Vosges », permettre d'accéder aux dossiers de demandes de prestations.

Action 18 : Enrichir les relais territoriaux existants et à venir de compétences dans le champ de l'autonomie.

Objectif : disposer d'informations en proximité, sur le champ de l'autonomie, du handicap par le biais de relais territoriaux en contribuant à la montée en compétences des professionnels.

Action 19 : Développer territorialement certaines actions du Schéma Handicap et Autonomie avec les actions du SDAASP (lutte contre l'isolement, transport, actions de prévention, coordination des acteurs).

Objectif : prendre en compte la situation spécifique des personnes âgées pour leur accès aux services.

ARTICULER LES ORIENTATIONS DU SDAASP AVEC LES PROJETS PORTES PAR LES TERRITOIRES ET LA STRATEGIE DEPARTEMENTALE DE DEVELOPPEMENT

Il s'agit de faire des services à la population un axe fort de l'image de l'attractivité et de la qualité de vie Vosgienne. Le développement des services dans tous les territoires doit s'organiser et être animé autour d'un **partenariat constructif** entre les nouveaux EPCI, l'Etat et le Département et les opérateurs de services. Les bonnes pratiques d'autres territoires doivent faire l'objet d'une veille particulière et d'une **diffusion afin de faire bénéficier chacun de toutes les innovations**.

Les schémas de services intercommunaux doivent être encouragés avec pour objectif d'offrir des services économes et de qualité (mutualisation, développement des services et des compétences).

Le SDAASP entend **faire converger** les dynamiques existantes au sein des intercommunalités et leurs projets de développement de services, dans le cadre de contractualisations et de la politique de « Territoires partenaires ».

Les territoires déclinent le socle commun et présente des initiatives qui répondent aux enjeux identifiés lors du diagnostic et/ou sont conformes aux orientations du schéma.

C'est pourquoi 5 actions ont été définies pour parvenir à concrétiser cette orientation :

Action 20 : Mutualiser les équipements et services dans les territoires.

Objectif : aider les collectivités, notamment les intercommunalités, à s'engager dans des projets de mutualisations pour permettre le maintien et le développement de services de qualité dans leur territoire.

Action 21 : Inciter les EPCI à développer des « Tiers Lieux » pour expérimenter de nouvelles formes de services numériques.

Objectif : démocratiser les nouveaux outils (télétravail, e-formation, visio-conférences, Fablab, co-working) et développer l'intelligence collective en favorisant les échanges entre les différentes communautés professionnelles et les usagers.

Action 22 : Conforter les services de niveau supérieur dans la meilleure implantation afin de garantir leur pérennité, notamment dans les villes centres.

Objectif : garantir un accès à des services supérieurs au niveau départemental (enseignement supérieur, médecine spécialisée, sport de haut niveau, soutien à l'innovation et à la recherche...)

Action 23 : Renforcer les coopérations avec les départements limitrophes pour garantir un bon niveau de services dans les territoires situés dans les franges départementales.

Objectif : créer des partenariats interdépartementaux et mutualiser des services accessibles aux habitants de départements voisins.

Action 24 : Placer le SDAASP dans les réflexions et stratégies des territoires

Objectif : faire connaître les orientations du SDAASP pour les faire prendre en compte dans les outils de planification territoriale (notamment les SCOT) et engager une réflexion partagée sur la meilleure organisation des services et équipements dans un esprit de coopération et de solidarité entre collectivités.

Orientations	Actions
<p>Orientation n°1 Organiser une gouvernance opérationnelle et pérenne pour assurer une offre de services adaptée et coordonnée</p>	Action 1 : Organiser une gouvernance pérenne avec un comité de pilotage départemental
	Action 2 : Mettre en œuvre une structure technique opérationnelle d'animation et de développement
	Action 3 : Mettre en place une participation citoyenne de réflexion pour l'amélioration de l'accès aux services
<p>Orientation n°2 Garantir et mutualiser les ressources nécessaire à un bon niveau de services à la population vosgienne</p>	Action 4 : Assurer la priorisation, la coordination et la complémentarité du financement des actions et projets validés par la gouvernance du SDAASP
	Action 5 : Inventer de nouveaux modèles économiques dans les zones à faible densité
	Action 6 : Créer un fonds de soutien aux initiatives locales pour la création de services innovants en milieu rural
	Action 7 : Diffuser les bonnes pratiques repérées dans d'autres territoires
<p>Orientation n°3 Développer un accueil physique au plus près pour informer et orienter vers les services et pour accompagner les personnes pour les démarches dématérialisées.</p>	Action 8 : Pérenniser et développer les MSAP et en assurer la coordination et le pilotage stratégique
	Action 9 : Initier et soutenir de nouveaux projets de MSAP (ou de nouveaux lieux d'accueil adaptés) dans les territoires dépourvus sur la base d'un cahier des charges "Vosges"
	Action 10 : Développer la mobilité physique et psychologique vers les MASP et expérimenter une MASP mobile
	Action 11 : Améliorer l'accueil et l'orientation des usagers par la formation des professionnels, des bénévoles et des élus de proximité
	Action 12 : Proposer une expérimentation pour adapter collectivement (administrations, opérateurs, associations...) les horaires d'ouverture
	Action 13 : Communiquer sur l'offre de services
	Action 14 : Développer un outil interactif des services dans le département et les intercommunalités (notamment avec une action sur le référencement)
	Actions 15 : Développer une application pour les professionnels de l'accueil
<p>Orientation n°4 Porter une attention spécifique sur les enjeux d'accès aux soins pour tous et de vieillissement de la population</p>	Action 16 : Les actions concernant l'orientation de la santé seront celles retenues dans le cadre du Schéma de Santé en cours d'élaboration. Elles seront validées par le Comité de pilotage du SDAASP
	Action 17 : Améliorer l'information des personnes âgées et des personnes en situation de handicap en développant le recours aux technologies de l'information et de la communication
	Action 18 : Enrichir les relais territoriaux existants et à venir de compétences dans le champ de l'autonomie
	Actions 19 : Développer territorialement certaines actions du Schéma Handicap et Autonomie avec les actions du SDAASP (lutte contre l'isolement, transport, actions de prévention, coordination des acteurs...)
<p>Orientation n°5 Articuler les orientations du SDAASP avec les projets portés par les territoires et la stratégie départementale de développement</p>	Action 20 : Mutualiser les équipements et services dans les territoires
	Action 21 : Inciter les EPCI à développer des "tiers lieux" pour expérimenter de nouvelles formes de services numériques
	Action 22 : Conforter les services de niveau supérieur dans la meilleure implantation afin de garantir leur pérennité, notamment dans les villes centres
	Action 23 : Renforcer les coopérations avec les départements limitrophes pour garantir un bon niveau de services dans les territoires situés dans les franges départementales
	Action 24 : Placer le SDAASP dans les réflexions et stratégies des territoires

